

Les gestes barrières

I) Se protéger et protéger les autres avec les gestes barrières



Des gestes simples de prévention permettent de réduire la transmission des infections et font barrage aux virus saisonniers.

Adoptés au quotidien, ils nous permettront de nous protéger les uns des autres, limitant ainsi la propagation des virus et par conséquent les arrêts maladie.

II) Evolution de la rémunération en cas de congé maladie ordinaire

La loi de finances pour 2025 prévoit que durant les **trois premiers mois du congé de maladie ordinaire (CMO)**, le *fonctionnaire* perçoit, après application de la **journée de carence**, **90 % du traitement**, en lieu et place du plein traitement jusqu'ici en vigueur. Cette mesure est transposée par décret aux *agents contractuels de droit public* pendant la période du CMO précédant le passage à demi-traitement. Pour les deux catégories d'agents, la réduction s'applique aux CMO accordés à compter du 1er mars 2025.

La rémunération du congé de maladie ordinaire

